



**Délégation départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Tél. : 05 59 14 51 32

Mail : [ars-dd64-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr](mailto:ars-dd64-pole-territorial-parcours@ars.sante.fr)

**Département des Pyrénées-Atlantiques**

DAUT/SESMS/MEPA 2024-02-26-2659

Dossier suivi par : L. Touillet

Tél : 05 59 11 41 80

Courriel : [laurence.touillet@le64.fr](mailto:laurence.touillet@le64.fr)

Pau, le 26 mars 2024

Monsieur Francois BAYROU

Président

CCAS

1 PLACE SAMUEL DE LESTAPIS

64000 PAU

**Objet : Octroi d'une aide exceptionnelle dans le cadre du fonds d'urgence pour les établissements et services médico-sociaux (ESMS) en difficultés**

Monsieur le Président,

Le 26 juillet 2023, à l'occasion de la remise du rapport de la députée Christine PIRES-BEAUNE sur le reste à charge en EHPAD, la Première ministre a entendu le « constat d'urgence posé par la députée sur les difficultés financières que rencontrent actuellement les EHPAD et les services à domicile » et a demandé à la Ministre des Solidarités et des Familles de « mettre en place dès la rentrée dans chaque département une commission dédiée au suivi et à l'examen de la situation financière des structures médico-sociales en difficulté ».

Un fond d'urgence exceptionnel doté de 100 millions d'euros a été attribué aux ARS, dont 11 millions d'euros pour la région Nouvelle-Aquitaine (crédits FIR). Ce dernier a vocation à accompagner en tant que de besoin les réponses et plans d'actions qui seront mis en œuvre pour les ESSMS en difficultés financières et plus particulièrement ceux présentant des risques graves d'insuffisance de trésorerie.

La commission départementale des Pyrénées-Atlantiques de suivi des établissements et services en difficultés financières a été installée le 26 septembre 2023. Lors de cette commission, les difficultés de trésorerie du Service d'Aide à Domicile (SAD) CCAS de Pau, situé à Pau, ont été partagées entre les différentes parties prenantes.

Au vu des éléments communiqués et analysés, le Directeur Général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine et le Président du Conseil départemental ont donné un avis favorable à l'aide proposée par la commission d'un montant de 150 000 € (dont 50 000 € financés par l'Etat et 100 000 € versés par le Département) destinée à prévenir tout risque de rupture de trésorerie.

Vous aviez proposé la mise en œuvre des mesures suivantes en faveur d'un retour à l'équilibre :

- Mesures déjà mises en œuvre :
  - Versement d'une subvention d'équilibre ;
  - Réorganisation de la cellule administrative ;
  - Actions autour de l'absentéisme, du recrutement, des repositionnements/reclassements ;
  - Optimisation du ratio des heures réalisées par ETP intervenants ;
  - Expérimentation SPASAD (mutualisation de certaines compétences avec le SSIAD : direction, secrétariat, informatique) ;
  - Engagement dans le programme CARSAT « aidant, aidé une qualité de vie à préserver ».
- Mesures envisagées :
  - Priorisation des plans d'aides sur les heures APA/PCH/AS ;
  - Financement du coût des apprentis ;
  - Poursuivre des mesures RH ;
  - Faire évoluer le SPASAD en SAD Mixte dans le cadre de la réforme ;
  - Candidature dotation complémentaire qualité.

Un suivi régulier de la mise en œuvre du plan d'actions et des résultats obtenus, sur l'évolution de la trésorerie notamment, sera assuré par la commission.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour l'ARS,

Pour le Département,

La Directrice par Intérim,

Jean-Jacques LASSERRE



Morgane GUILLEMOT



Président du Conseil départemental